

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026

Date de la séance : 7 septembre 2026

Date d'affichage : 8 septembre 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le vingt-sept août deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Mr Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Raphaël RELANGE, Mme Annabelle FEUVRIER, Mr Dominique BARBIER, Mme Sylvie PAGNOT, Mr Jérôme RONDOT, Mr Fabrice HOUSER, Mr Michaël HOUSER, Mr Hervé BILLOD-LAILLET, Mme Jessica SPAGNUOLO, Mme Séverine LOUVET, Mme Audrey CUENOT, Mr Brice SERGENT

Absents excusés : Mme Syria HAKKAR, Mme Soline ORY

Absents non excusés : NEANT

Secrétaire de la séance : Mr Fabrice HOUSER

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 6 juillet 2026.

1° VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Lors de la réunion du 6 juillet, le conseil municipal a délibéré favorablement pour la vente d'une parcelle constructible d'environ 1.1ha (environ 14 parcelles), cadastrée AE94 AE78, située « au grand clos » au prix de 440 000€ HT.

Cependant, afin de finaliser la vente auprès du Notaire, il convient de :

- Rattacher la parcelle AE35 qui fait partie du terrain à vendre
- Déclasser sans frais supplémentaire le chemin qui traverse la parcelle AE78 après avoir effectué une enquête publique
- Faire une étude géotechnique des sols pour un montant estimé à 1500€ HT
- Comparer l'évolution de la zone constructible entre la carte communale et le PLU afin de s'acquitter de la taxe sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles. Elle s'applique aux terrains classés constructibles après le 13 janvier 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le rattachement de la parcelle AE35, approuve le déclassement du chemin sis sur la parcelle AE78, décide de demander un second devis pour la réalisation des études de sol, et approuvera le montant de la taxe quand celui-ci sera communiqué.

Le nom du commissaire enquêteur sera décidé lors du prochain conseil municipal.

2° DÉNEIGEMENT 2026-2027

Pour rappel, jusqu'à maintenant, la commune faisait appel aux services de la société Aurélien François pour un montant de 450€ par passage.

Mr le Maire propose le devis de Mr François pour la saison 2026-2027 qui ne présente aucune augmentation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis de 450€ par passage, et la commune fera de nouveau appel à Mr Aurélien François pour cette nouvelle saison.

3° DIVERS

Taillage de haie

La haie située au Fort Chabrol doit être élaguée afin de permettre au déneigeur de faire son travail correctement. Cet élagage sera fait en régie communale.

Éclairage public

Un test a été effectué en éteignant complètement les éclairages publics afin d'analyser l'économie réalisable... Après quelques mois de recul, il s'avère que lesdites économies sont très minimes car ce test a nécessité de nombreux dépannages et réparations.

Le conseil municipal décide donc, à compter du 1^{er} octobre, de rallumer l'éclairage public à la tombée de la nuit jusqu'au lever du jour.

Repas villageois

Il a lieu le samedi 17 octobre. La commune offre l'apéritif comme chaque année.

Repas des anciens

La date est trouvée, elle sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Eco-cup

Un devis a été demandé à Chopard Imprimerie pour l'achat de 100 eco-cup pour la commune. Le devis de 1,59€ / pièce est refusé. Un second devis va être demandé.

Travaux voirie

Il est nécessaire de faire un puits perdu pour canaliser l'eau qui ruisselle sur le chemin de la grande fin. Trois devis ont été demandés : La société Faivre-Pierret propose un devis de 6200€, la société Aurélien François propose 2600€. Le conseil municipal attend le 3^{ème} devis.

Airsoft

L'association Section Franc-Comtoise demande la mise à disposition de la parcelle déjà dédiée auparavant à la pratique de l'airsoft. Le conseil municipal accepte la mise en place d'une convention renouvelable chaque année.

Excuses

Les locataires de la salle et du gîte du 8-9 août ont adressé une lettre d'excuses au conseil municipal et aux voisins de la salle, car des burns de voiture avaient causé des nuisances sonores une grande partie de la nuit.

Défibrillateur

Le contrat de location du défibrillateur de la salle (anciennement celui de l'église) arrive à échéance. Le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat pour 1249,50€.

City park / aire de jeux

Il est urgent de remettre en place un règlement et un arrêté municipal afin de les esprits s'apaisent autour de ce sujet. Le conseil municipal se réunira lundi 14 septembre à 20h15 pour l'évocation de ce seul sujet.

Commission contrôle des listes électorales

Chaque année, la Préfecture demande le contrôle des listes électorales afin de vérifier que chaque inscrit y a sa place. Nous devons la renouveler cette année. Le renouvellement se fait sur choix du Maire et des conseillers.

La commission 2026-2032 se composera :

Un conseiller municipal :	Mme Soline ORY
Un représentant de l'administration :	Mr Patck BILLOD-MOREL
Un représentant du tribunal judiciaire :	Mme Marie-Noëlle PERROT

Visite

Monsieur le Sénateur Jean-François Longeot viendra faire une visite en notre mairie lundi 14 septembre.

Bâtiments communaux

Afin que chaque conseiller connaisse tous les bâtiments communaux, une visite sera organisée par Mr le Maire un samedi matin prochainement.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Déneigement 2026-2027

La séance est levée à 23h07

Fait en séance les jours, mois et an susdits